



Responsabilité sociétale- ISO 26000

Les 1^{ers} États-Généraux de la Responsabilité Sociétale :

ISO 26 000, une révolution silencieuse ?

Dossier de presse

Press Club - 20 mai 2008

2 octobre 2008

Conseil Économique et Social

Palais d'Iéna

> ISO 26 000, un document normatif international pour la responsabilité sociétale	3
> Interview de Didier Gauthier	6
> Calendrier d'élaboration de l'ISO 26 000	6
> Pourquoi un colloque ouvert à tous sur l'ISO 26 000 ?.....	8
> Les organisations membres de la commission AFNOR - Développement durable - Responsabilité sociétale	9
> Pré-programme	10

Contacts Presse :

Jean-Jacques Brient - Port. : 06 60 42 47 73
Isabelle Richard - Tél. : 01 49 29 11 06 - Fax : 01 49 29 11 46 - iso26000@opas.fr

Un document normatif international pour la responsabilité sociétale

L'ISO 26 000 a pour objectif de définir et de clarifier le concept de **responsabilité sociétale** et de le rendre applicable à tout type d'organisation (entreprises, collectivités territoriales, associations...), quelle que soit sa taille ou sa localisation.

Elle est élaborée au sein de l'**Organisation internationale de normalisation : ISO** par plus de **500 experts** représentant plus de **80 pays**.

AFNOR, membre de l'ISO, organise pour la France, la consultation des différents acteurs : représentants du gouvernement, de l'industrie, des travailleurs, des consommateurs, des ONG et des chercheurs, enseignants, consultants.

En chantier depuis 2005, l'ISO 26000 verra le jour mi 2010.

> L'ISO 26000

Fournir un cadre de référence international à la responsabilité sociétale, tel est le principal enjeu de l'élaboration de la norme ISO 26000. Avec elle, les Etats, les entreprises, ONG, consommateurs et autres experts des pays développés et en voie de développement s'engagent pour définir les contours de la responsabilité sociétale, fixer les règles d'une concurrence plus responsable. Il s'agit de clarifier les concepts et d'aider les organisations à appréhender leur responsabilité sociétale en définissant une terminologie commune et en fournissant des actes directeurs partagés, repères pour l'action.

> Pourquoi l'ISO ?

L'ISO est une organisation non gouvernementale créée en 1947. Il s'agit d'une fédération internationale d'organismes de normalisation rassemblant 157 pays.

L'élaboration des normes internationales est fondée sur le consensus entre acteurs privés et publics, **C'est au sein du comité représentant les consommateurs - COPOLCO - de l'ISO que le besoin d'élaborer une norme internationale sur la responsabilité sociétale a été exprimé.**

L'ISO, qui fonctionne sur la base de représentation nationale, a aménagé ses règles de fonctionnement en définissant 6 catégories d'acteurs devant être représentés dans ces travaux : Gouvernement, industrie, consommateurs, travailleurs, ONG, autres.

Elle a également ouvert la participation à ces travaux à des organisations en liaison afin de garantir la cohérence de l'ISO 26000 avec des instruments existants comme les conventions de l'Organisation Internationale du Travail - OIT, le pacte mondial des Nations-Unies, les instruments de l'OCDE ou avec des initiatives telles que le Global reporting initiative - GRI.

Le groupe de travail de l'ISO compte aujourd'hui :

- 500 experts représentant 80 pays, dont plus de la moitié de pays en voie de développement,
- 39 organisations internationales telles que OIT, Commission Européenne, OCDE, GRI, OMS ou encore l'organisation internationale de la francophonie.

> AFNOR et ISO :

AFNOR acteur principal du système français de normalisation est le membre français de l'ISO.

Dès 2000, AFNOR et ses partenaires ont initié des réflexions sur le besoin de normaliser la responsabilité sociétale. Ces réflexions ont permis de publier un premier document français en 2003 : le **SD 21000 : Guide pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise**.

Ainsi, la France était déjà en «ordre de marche» pour se prononcer sur l'opportunité de promouvoir ou non le lancement de l'ISO 26000. Elle a immédiatement ouvert une commission de normalisation «développement durable-responsabilité sociétale».

Présidée par **Didier Gauthier**, secrétaire général du groupe Séché Environnement, elle rassemble aujourd'hui une centaine d'organisations représentant les 6 catégories d'acteurs -pouvoirs publics, entreprises (y compris des PME), associations, représentants des associations de consommateurs et des principaux syndicats de travailleurs, enseignants, chercheurs et consultants.

C'est au sein de cette commission que sont débattues et mises au point les positions françaises qui sont ensuite défendues par les représentants français à l'ISO :

- **Christian Brodhag** pour le Gouvernement,
- **Didier Gauthier** - Séché environnement - pour l'industrie,
- **Priscilla Crubezy** - Léo lagrange consommation - pour les consommateurs,
- **Thierry Dedieu** - CFDT - pour les salariés,
- **Fouad Benseddik** - Vigeo - et **Dominique Saitta** - Caisse régionale assurance maladie Aquitaine - pour la catégorie «autres».
- **Pierre Mazeau** - EDF- qui a pris la présidence d'un groupe de rédaction de l'ISO 26000 occupe une place privilégiée pour la défense des intérêts français.

> Les positions françaises

La France a permis de :

- positionner la responsabilité sociétale comme un moyen de mise en œuvre des principes essentiels du développement durable par toutes les organisations. Cela permet notamment de repositionner les démarches de responsabilité sociétale dans le cadre des textes existants (Rapport Brundtland, déclaration de Rio, déclaration de Johannesburg...) et de préciser le partage de responsabilités entre les différents acteurs au niveau d'un territoire,
- définir les 7 questions centrales de la responsabilité sociétale que sont :
 - La gouvernance de l'organisation (y compris le respect de la loi, la transparence, la responsabilité de rendre compte-accountability et le dialogue avec les parties prenantes)
 - Les droits de l'homme,
 - Les conditions et relations de travail,

- L'environnement,
- Les bonnes pratiques des affaires (y compris la lutte contre la corruption),
- Les questions relatives aux consommateurs, et
- L'engagement sociétal

C'est au sein du groupe de rédaction présidé par Pierre Mazeau que ces 7 questions centrales qui font consensus au sein du groupe de travail ISO ont été définies.

Les «batailles» restant à mener pour la France :

- Clarifier la place de l'ISO 26000 vis à vis des textes existants, textes officiels négociés dans un cadre intergouvernemental, outils internationaux privés existants. La cohérence avec les conventions de l'OIT, le pacte mondial et les lignes directrices de l'OCDE est assuré grâce à la signature de protocoles d'accord entre l'ISO d'une part et l'OIT, le pacte mondial et l'OCDE d'autre part. Le positionnement de la future norme ISO 26000 reste à préciser vis à vis d'instruments tels que le Global reporting initiative - GRI -, ou des référentiels privés comme AA 1000....
- La certification ayant été écartée du mandat initial, des mécanismes alternatifs sont à préciser pour apporter les garanties attendues et la crédibilité des démarches de responsabilité sociétale engagées sur la base de l'ISO 26000.

Enfin, la France souhaite que ce processus d'ouverture sans précédent à la fois transnational et multi partie-prenantes, aboutisse à la publication d'un document normatif de référence qui soit un outil de management pour toutes les organisations. Chaque dirigeant ou politique pourra reprendre à son compte les principes incontournables pour faire de la responsabilité sociétale de chaque organisation la pierre qui aboutira à un développement durable construit par tous.

Pour approfondir les échanges Nord Sud, la France s'est engagée avec la francophonie pour permettre un débat en langue française et constituer une communauté de travail sur le sujet de la responsabilité sociétale et le développement durable. De son côté l'AFNOR traduit les versions successives du texte en français.



A propos d'AFNOR Normalisation

Opérateur central du système de normalisation, AFNOR élabore les référentiels demandés par les acteurs socio- économiques pour faciliter le développement stratégique et commercial. AFNOR est le représentant français aux échelons européen CEN et international ISO de la normalisation.

AFNOR Normalisation est une des composantes du groupe AFNOR qui est organisé en 4 grands domaines de compétences : normalisation, certification, édition et formation.

Pour toute information : www.afnor.org

Contact presse :

Sophie MERLE ☎ 01 41 62 85 55 presse@afnor.org

Institut ETHOS

Institut of business and social responsibility, 2007



> Quelles ont été les motivations pour l'implication de la France dans le processus de développement de l'ISO 26 000 ?

La France a pris la décision de s'engager dans l'élaboration de l'ISO 26000 pour cinq raisons pouvant ainsi être résumées :

- 1) Intérêt spontané pour des travaux appelés à réunir l'ensemble des acteurs de la société avec un grand S sur des sujets indissociables de la mondialisation qui s'impose à tous, mais également porteur de régulations mieux éclairées.
- 2) Souci de clarifier des principes porteurs d'espoir mais souvent considérés comme des concepts flous sans réalité opérationnelle capable d'être mis en œuvre de façon simple et efficace.
- 3) Opportunité majeure pour faire rimer management et respect des trois piliers du développement durable sous le sceau d'un fonctionnement décloisonné, participatif ou chacun dans ses fonctions pourra apporter le meilleur de lui-même dans le respect de l'autre.
- 4) Richesse des échanges appelés à découler de la diversité des acteurs réunis au profit d'améliorations continues ayant pour cible des objectifs reconnus par tous
- 5) Enfin, volonté d'apporter aux acteurs déjà engagées à l'AFNOR sur le thème (SD 21000) un éclairage international.

> Selon vous, quels sont les principaux risques et les principales opportunités de l'ISO 26000 ?

Deux risques majeurs s'opposent. Le premier naîtrait de positions idéologiques qui reprises dans le document en cours d'élaboration sous couvert d'une prétention à l'universalisme d'une approche éthique lui conférerait une forme de «rigidité morale», de connotation dogmatique.

Le deuxième serait, à l'opposé, que soucieux d'écarter toute position forte de nature à structurer en profondeur les comportements et actions de chacun, l'ISO 26000 soit l'expression de consensus «mou» dont la vocation serait essentiellement la recherche d'une caution internationale à petit prix.

Le premier risque éloignerait le plus grand nombre, le deuxième enlèverait toute crédibilité aux acteurs réunis au-delà de toute bonne volonté.

Un troisième risque doit être présent à l'esprit, le texte en cours de construction n'aura pas vocation à pallier les carences locales en terme législatif, réglementaire ou de contrôle régalien : sa vocation première est d'aller au-delà, poussé par des intérêts supérieurs, reconnus par la collectivité internationale regroupée comme jamais, nous le pensons, sous l'autorité de l'ISO.

Les opportunités sont quant à elles multiples. Elles s'expriment en premier lieu par le fruit du «brassage» ainsi organisé de façon trans-pays mais également de façon trans-parties prenantes : Quoi qu'il arrive cela laissera trace !

> **Selon vous, quel sera le scénario 5 ans après la publication de l'ISO 26000 ?**

Un souhait : que l'ISO 26000 fasse rapidement partie des outils courants de management des organisations et que chaque politique reprenne à son compte suivant les déclinaisons qui lui sembleront les plus efficaces, les principes incontournables qui auront été affichés et ce, en toute transparence, conscient qu'il en va de son intérêt au cœur des intérêts collectifs.

Une opinion : la qualité du travail élaboré dans le respect de ce qui est dit contribuera à donner au terme indiqué une réelle capacité d'entraînement pour l'essentiel automotrice pour aller sereinement, solidement, vers un équilibre accepté, reconnu par le plus grand nombre et en tout cas porteur d'un développement durable conjugaison de la responsabilité sociétale de chaque pièce du puzzle que constituent les organisations visées, qu'elles soient industrielles, gouvernementales etc.

Calendrier d'élaboration de l'ISO 26 000

Action	Début	fin
Lancement du projet : vote initial	1 octobre 2004	janvier 2005
<i>1^{re} réunion, Salvador, Brésil</i>	<i>7 mars 2005</i>	<i>11 mars 2005</i>
Elaboration du projet d'architecture de la "norme"	6 juillet 2005	31 juillet 2005
<i>2^{me} réunion, Bangkok, Thaïlande</i>	<i>26 septembre 2005</i>	<i>30 septembre 2005</i>
Elaboration de la 1 ^{ere} version du projet WD.1	Mi- janvier 2006	Mi-mars 2006
<i>3^{me} réunion, Lisbonne, Portugal</i>	<i>15 Mai 2006</i>	<i>19 mai 2006</i>
Elaboration de la 2 ^{de} version du projet WD.2	Mai 2006	Octobre 2006
<i>4^{me} réunion, Sydney, Australie</i>	<i>29 janvier 2007</i>	<i>2 février 2007</i>
Elaboration de la 3 ^{me} version du projet WD.3	Février 2007	Mi juillet 2007
<i>5^{me} réunion, Vienne, Autriche</i>	<i>5 Novembre 2007</i>	<i>9 Novembre 2007</i>
Elaboration de la 4 ^{me} version du projet WD.4	Novembre 2007	2 Juin 2008
<i>6^{me} réunion, Santiago, Chili</i>	<i>1^{er} septembre 2008</i>	<i>5 septembre 2008</i>
COLLOQUE au CONSEIL ECONOMIQUE et SOCIAL 2 octobre 2008		
Elaboration du projet de comité : CD	Septembre 2008	Janvier 2009
<i>7^{me} réunion</i>	<i>Juin 2009</i>	
Préparation du projet de "norme" : DIS	Juin 2009	Octobre 2009
<i>8^{me} réunion</i>	<i>Avril 2010</i>	
Préparation du projet final de "norme" : FDIS	Avril 2010	Juin 2010
PUBLICATION	SEPTEMBRE 2010	

Pourquoi un colloque ouvert à tous sur l'ISO 26 000 ?

Les membres de la Commission AFNOR "Développement durable - Responsabilité sociétale", présidée par M. Didier Gauthier ont été à l'initiative de ce colloque, estimant qu'il était essentiel, au delà de leurs propres travaux, de pouvoir ouvrir un débat public sur le sujet.

> **Ce colloque se veut lieu :**

- d'information et de communication au profit de tous les publics concernés par cette future norme, y compris le grand public
- d'échanges et de débats sur cette future norme

> **Il doit permettre :**

- aux organisations et instances concernées d'anticiper la publication de l'ISO 26000 et éventuellement de s'y impliquer
- de répondre aux éventuelles suggestions et critiques
- de tenir compte des arguments et propositions amenés par les débats

> **Pour ce faire :**

La Commission AFNOR "Développement durable - Responsabilité sociétale", les organisateurs ont l'ambition d'associer étroitement, d'impliquer aux débats de la journée les différentes parties prenantes concernées par le projet. Des orateurs provenant de tous les horizons faciliteront le bon respect de cet objectif tout à fait majeur.

Les organisations membres de la commission Afnor - Développement durable - Responsabilité sociétale

Consommateurs

- ADEIC
- ASSO LEO LAGRANGE DEF CONSOMMATEURS
- CSF-CONFEDERATION SYND FAMILLES
- FED NAT LEO LAGRANGE
- INC - INSTITUT NATIONAL CONSOMMATION

Industrie

- ARCELOR
- AREVA SA
- COOP DE FRANCE
- EDF
- ESSO
- GAZ DE FRANCE
- L'OREAL
- LEEM
- MEDEF
- PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA
- SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES
- SECHE ENVIRONNEMENT
- IBM FRANCE
- SNCF
- SUEZ
- UNSFA

Industrie - PME

- CAPEB
- SDEL CONTROLE COMMANDE

ONG

- AFEPE
- AMNESTY INTERNATIONAL
- ARACT AQUITAINE
- ARACT MARTINIQUE
- ASSOCIATION PALME
- FONDATION DE FRANCE
- FORUM CITOYEN
- FRANCE INITIATIVE
- HANDICAP INTERNATIONAL
- LES AMIS DE LA TERRE
- MAX HAVELAAR FRANCE
- ORSE - OBS RESP SOCIETALE ENTREPRISES
- TRANSPARENCE INTERNATIONAL FRANCE
- UFCS
- YAMANA

Pouvoirs publics

- COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE
- CONSEIL GENERAL DES AAER
- DIRECTION COMMERCE ARTISANAT SERVICE
- DELEG. AUX AFFAIRES EUROP. & INTERNAT.
- DELEGUE INTERMINISTERIEL DVPT DURABLE
- DGCCRF
- DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES - DRIRE

- DIRECTION URBANISME HABITAT CONSTRUCTION
- DION PREVENTION POLLUTIONS RISQUES
- IGAS - INSPECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES
- MINEFE / DGE / DARQSI / SQUALPI
- POUVOIRS PUBLICS - REGIONAL
- CONSEIL REGIONAL NORD PAS DE CALAIS
- POUVOIRS PUBLICS - DELEGUE
- ADEME

Service, support, recherche et autres

- 3A CONSULTING
 - ACFCI
 - AD2
 - AFNOR
 - AFNOR CERTIFICATION
 - AFNOR COMPETENCES
 - AFPI
 - ALPHA ETUDES
 - APCM
 - BPI
 - CCIAS
 - CERDD
 - CFIE
 - CIRIDD
 - CNFPT
 - ECHOSSENS
 - EVEIO
 - FAR MFQ
 - IMDDT
 - INERIS
 - PRICEWATERHOUSECOOPERS
 - RANGER SENIORS DEVELOPPEMENT
 - SOCOTEC CONSULTING
 - VIGEO
- Communication**
- VITA
- Enseignement**
- ECOLE CENTRALE PARIS
 - ECOLE DES MINES DE ST ETIENNE
 - ISMEP SUPMECA
 - ISMQ - BORDEAUX ECOLE DE MANAGEMENT
 - UNIVERSITE PARIS DAUPHINE
 - UNIVERSITE PARIS VIII
 - CNRS
- Organisme prévention**
- CRAM AQUITAINE
- Personnalité**
- JEAN AUROUX

Syndicats de travailleurs

- ASSECO CFDT
- CFDT
- CFE-CGC
- CGT
- FO

Pré-Programme Proposition

sous le haut patronage de Monsieur Jean-Louis BORLOO,
Ministre d'Etat, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Les 1^{ers} États-Généraux de la Responsabilité Sociétale : ISO 26 000, une révolution silencieuse ?

Jeudi 2 octobre 2008

Conseil Economique et Social - Palais d'Iéna

8 h 00 - 9 h 00 Accueil - Café

- 9 h 00 : **Ouverture**
- ✓ **Jacques Dermagne**, Président du Conseil économique et social
 - ✓ **Patrick Ollier**, député des Hauts de Seine, président de la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée Nationale

9 h 30 :

Responsabilité sociétale

- ✓ **Frédéric Thiberghien**, Président d'honneur de l'ORSE
- ✓ **Olivier Peyrat**, directeur général d'AFNOR

La situation aux lendemains de la réunion de Santiago

- ✓ **Didier Gauthier**, secrétaire général du Groupe Sèche Environnement, représentant français à l'ISO 26 000 et Président du groupe de travail «Nouvelles régulations économiques» (MEDEF)

Le développement durable au cœur de la norme

- ✓ **Christian Brodhag**, représentant des Pouvoirs publics à l'ISO 26 000, représentant français à l'ISO 26 000

La vision francophone

- ✓ **Isabelle Blaes**, Responsable de projets au CIRIDD, Secrétaire du groupe francophone ISO 26 000

Echanges avec la salle

11 h 00 - 13 h :

> Quels grands enjeux ?

Table ronde :

- ✓ **Sébastien Genest**, Président de France Nature Environnement (FNE), membre du CES
- ✓ **Thierry Dedieu**, CFDT, représentant français à l'ISO 26 000
- ✓ **Jean-Michel de Forges**, Avocat, Professeur de droit à l'Université Paris II
- ✓ **Un représentant** de Transparency International
- ✓ **Priscilla Crubézy**, Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs, représentant français à l'ISO 26 000
- ✓ **Anne Gresle**, Directeur QSE et développement durable, SAUR

Echanges avec la salle

13 h - 14 h 30

Déjeuner (salle hypostyle)



Responsabilité sociétale- ISO 26000

14 h 30 - 16 h 30 : **Introduction**

Les perspectives européennes

✓ **Geneviève Besse**, Expert à la Commission Européenne, DG emploi

> Quel rôle pour la France ?

Table ronde avec :

- ✓ **Thierry Raes**, Price Waterhouse Coopers, Responsable du département du développement durable
- ✓ **Pierre Mazeau**, EDF, Président de l'un des trois Groupes de rédaction de l'ISO 26000, membre du GRI (Global Reporting Initiative)
- ✓ **François Ailleret**, Président d'AFNOR, Président du groupe Entreprises publiques au CES
- ✓ **Danielle Laport**, Sociologue, Directrice ARACT Martinique et Déléguée régionale de l'ANACT
- ✓ **Pierre Jacquet**, Agence Française de Développement (AFD)
- ✓ **Christian Riquelme**, Directeur Général Adjoint à l'ADF (Association des Départements de France)
- ✓ **Un représentant** du LEEM (Les Entreprises du Médicament)

Echanges avec la salle

**Avec la participation d'un grand témoin :
André Comte-Sponville**

Perspectives d'action par Didier Gauthier

**Conclusion par Jean-Louis Borloo,
Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Énergie,
du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.**

Cocktail de clôture

✓ **Débats animés par Philippe Lefait, journaliste**

16h30

17h15

